



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALEA/39/165
S/16462
4 avril 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-neuvième session
Points 20 et 37 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE
Trente-neuvième année

Lettre datée du 3 avril 1984, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de
l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à ma lettre datée du 29 mars 1984 (A/39/160-S/16453), j'ai l'honneur d'attirer une nouvelle fois, et de façon urgente, votre attention sur les opérations militaires que les troupes vietnamiennes ont menées récemment - depuis le 25 mars 1984 - au Kampuchea, contre des civils kampuchéens innocents, femmes, enfants et personnes âgées, résidant dans des campements installés à leur intention au Kampuchea par l'Opération de secours des Nations Unies dans la zone frontalière, en face des villages thaïlandais de Ban Samrong Kiat et de Bo Rai, situés dans la partie orientale des provinces de Si Saket et Chandhaburi.

Outre que ces opérations récentes ont débordé sur le territoire de la Thaïlande, en violation de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, elles ont causé un nouvel afflux massif de quelque 10 000 Kampuchéens dans le pays. Il y aura probablement d'autres réfugiés dans la mesure où les attaques se poursuivent contre les campements civils kampuchéens supervisés par l'Opération de secours des Nations Unies.

Le Gouvernement royal thaïlandais tient à exprimer sa profonde préoccupation devant la situation actuelle et considère que ces attaques aveugles dirigées contre les campements civils kampuchéens, auxquelles les médias internationaux ont déjà accordé une large place, constituent un crime grave contre l'humanité.

* A/39/50.

Le Gouvernement royal thaïlandais, agissant en coopération étroite avec l'Opération de secours des Nations Unies dans la zone frontalière, a déjà offert un asile provisoire et une assistance de base aux Kampuchéens qui ont été contraints d'abandonner leur patrie à la suite de l'agression vietnamienne et de l'occupation continue de certaines régions du Kampuchea. Ce dernier afflux de Kampuchéens crée de nouvelles obligations sur le plan humanitaire, directement pour la Thaïlande et indirectement pour la communauté internationale. La Thaïlande a déjà accueilli près de 150 000 réfugiés et personnes déplacées indochinois et 230 000 Kampuchéens sont massés le long de la frontière thaïlando-kampuchéenne. Beaucoup seraient obligés de se réfugier en Thaïlande si leurs campements venaient à être attaqués par les Vietnamiens.

Les fonds fournis à l'Opération de secours des Nations Unies par les pays donateurs et les Etats Membres de l'ONU, déjà très modestes, vont en s'amenuisant. Pourtant, elle pourrait avoir besoin de crédits supplémentaires compte tenu de l'opération militaire que les Vietnamiens mènent actuellement contre les civils kampuchéens, comme il est indiqué plus haut.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 20 et 37 de la liste préliminaire, ainsi que du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) M.L. Birabongse KASEMSRI
